



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Le deux février deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEILLI, Mme Isabelle BOUILLAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCIE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwénolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

**Absents** : Mme Catherine CADORET, M. Franck TRULIN, Mme Sophie LE PALLEC

**Procuration** : Mme Catherine CADORET à Mme Marie-José LE GUENNEC  
M. Franck TRULIN à Mme Séverine LE SAGER  
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET

**Secrétaire de séance** : Mme Séverine LE SAGER

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### **2. Finances.**

- *Débat d'Orientation Budgétaire.*

La loi prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) soit organisé en Conseil Municipal dans un délai de 2 mois avant le vote du budget qui est prévu le jeudi 23 mars 2023.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des investissements et des orientations fiscales pour l'année 2023, d'effectuer des arbitrages et d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune.

Aussi, M. Eugène LE PEILLI, adjoint aux finances et aux ressources humaines et M. Mickael LE GUENNEC, responsable du service finances, présentent les éléments financiers et les investissements envisagés pour l'année 2023.

#### **Recettes de fonctionnement**

Total 2022 : 6 184 047 € soit une hausse de +7.91 %

Dont fiscalité locale : 2 830 25253 € (+4.58%)

Dont DGF : 1 122 502 € (-5.48 %)

### Charges de fonctionnement

Total 2022 : 5 052 623 € (+ 8,74 %)

Dont charges de personnel : 2 662 618 € (+6,77 %)

### Recettes d'investissements

Total 2022 : 4 103 015 € (subvention, autofinancement, FCTVA, taxe d'aménagement, emprunt)

### Dépenses d'investissements

Total 2022 : 3 409 874 €

Dont dépenses d'équipements : 3 120 303 € (rénovation des services techniques, halles couvertes, la passerelle (bâtiment éco-exemplaire), effacement des réseaux route de Locminé, acquisitions foncières, aménagements urbains (parking rue du Liorho, rue de pont Augan, route de Kernantec, rue de la madeleine, aire de covoiturage), engazonnement cimetière, achat tracteur, jeux route de Locminé, patinoire, éclairage LED terrain synthétique...

### Capacité d'autofinancement

Total 2022 CAF nette : 1 332 822 €

*La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette*

Rapporté à l'habitant la CAF nette en 2022 représente 217 euros et l'indicateur de la même strate en 2021 était de 117 euros par habitant.

### Endettement

Encours de la dette : 2 050 000 €, y compris l'emprunt de 1 500 000€ réalisé en 2022.

À noter un endettement très faible de 319€ / habitants contre 802 € / hbts pour la même strate.

La capacité dynamique de désendettement représente en 2022 : 1,3 année pour rembourser le capital de la dette.

### Les orientations budgétaires

Pas de hausse de la fiscalité en 2023 (inchangée depuis 2009) afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) pour les ménages.

Le programme d'investissement 2023 sera ambitieux à hauteur de 5,9 millions euros pour continuer à développer la commune et les services à la population tout en soutenant l'économie locale et en sollicitant les subventions maximales dans le cadre des plans de relance de l'Etat, notamment le fonds vert et le CRTE.

### Les gros investissements retenus

- ✘ Travaux isolation école du centre, – livraison printemps 2023
- ✘ Nouvelle école du centre – début des travaux septembre – livraison octobre/nov 2023
- ✘ Acquisitions foncières
- ✘ Pistes cyclables
- ✘ Réflexion sur la renaturation du centre-ville

- ✗ Espace de biodiversité
- ✗ Vidéo protection
- ✗ Réhabilitation de bâtiments communaux (isolations, toitures...)
- ✗ Eclairage public équipement par LED
- ✗ Tribune amovible salle des sports
- ✗ Panneaux photovoltaïques pour auto-consommation

- *Référentiel comptable M57 – Règlement budgétaire et financier.*

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023, le Conseil Municipal adopte un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui est un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus de la Ville) dans l'exercice de leurs missions respectives.

- *Tarifs d'utilisation des équipements sportifs – modification du barème.*

Le département du Morbihan ayant modifié le barème horaire concernant les dotations d'accès aux équipements sportifs au titre de l'année 2023, le Conseil Municipal décide d'appliquer le même coût horaire que celui proposé par le Département du Morbihan à savoir :

- 10 € / heure / classe pour les gymnases. (contre 5.03€ en 2022)
- 5 € / heure / classe pour les aires découvertes. (contre 1.70€ en 2022)
- 20.64 € / heure / classe pour les piscines.
- 18.00 € / heure / classe pour les activités physiques de pleine nature.

### **3. Administration Générale.**

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**Délégation n°01-2023** : Signature des avenants au lot 05 et 06 du marché de construction d'un bâtiment éco-exemplaire.

Lot 06	avenant n°1	Menuiseries intérieures bois	COLEDARD (CRED N)	-1 056.47 € IIT
--------	-------------	------------------------------	-------------------	-----------------

**Délégation n°02-2023** : Signature du contrat de maintenance du copieur couleur du musée de la carte postale.

MEDIABUREAUTIQUE : 0,0028 € IIT NB et 0,028 € IIT couleur – achat copieur : 2 450 € IIT.

**Délégation n°03-2023** : Signature d'une convention d'assistance pour la consultation d'un contrat dommages ouvrages

CONSULTASSUR de VANNES : 2 040 € IIT.

**Délégation n°04-2023** : Demande de subvention vidéoprotection – FIPD 2023

Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) : montant – 30 % du coût de l'installation.

<b>VIDEOPROTECTION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES H.T</b>	
coût des travaux	101 064 €	subvention FIPD : 30 %	30 319 €
		autofinancement	70 745 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 064 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 064 €</b>

**Délégation n°05-2023** : Demande de subvention DETR 2023 - bâtiment éco-exemplaire.  
 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : montant - 47 % de 450 000 € (montant subventionnable)

<b>BATIMENT ECO EXEMPLAIRE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES H.T</b>	
coût des travaux	813 500 €	subvention DETR : 47 % de 450 000 €	211 500 €
honoraires : architecte (10,83 %)	88 100 €	subvention DSIL	200 000 €
SPS, contrôle technique	6 400 €	subvention PST (CD56)	50 000 €
		autofinancement	446 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>908 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>908 000 €</b>

**Délégation n°06-2023** : Demande de subvention DETR 2023 – isolation thermique école maternelle du Gourandel et pôle enfance-jeunesse.  
 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : montant - 35 % de 106 000 €

<b>ISOLATION THERMIQUE ECOLE MATERNELLE DU GOURANDEL ET POLE ENFANCE JEUNESSE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES H.T</b>	
coût des travaux : école du Gourandel	45 500 €	subvention DETR : 35 % de 106 000 €	37 100 €
coût des travaux : pôle enfance-jeunesse	60 500 €	autofinancement	68 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 000 €</b>

**Délégation n°07-2023** : Signature des avenants au lot 01 et 06 du marché de rénovation énergétique de l'école du centre.

Lot 01	avenant n°1	Bardage extérieur isolé en bois – composite aluminium	ACM (Quistinic)	-5 600.00 € IIT
Lot 02	avenant n°1	Étanchéité PVC	SEO (CAUDAN)	- 7 029.28 € IIT

- *Installation d'un nouveau conseiller municipal.*

Conformément à l'article L 270 du code électoral, en cas de démission d'un conseiller municipal, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Aussi, suite à la démission de M. Guillaume SAINT-MICHEL reçue le 8 octobre 2022, le suivant de la liste a été sollicité pour lui succéder, M. Thierry LUCAS a donc été installé en qualité de conseiller municipal et au sein de la commission travaux et patrimoine communal et de la commission sports et vie associative.

Egalement suite à la démission de M. Mikaël MAIAGNE reçue le 3 janvier 2023, Mme Magali LOT a été sollicitée pour lui succéder et a donc été installée en qualité de conseiller municipal et au sein de la commission travaux et patrimoine communal et de la commission communication et outils numériques.

- *Projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029 – avis du Conseil Municipal.*

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet : la commune de BAUD et BAUD COMMUNAUTE étant concernées par une aire de grand passage de 0.5 hectares située à proximité du bas de la zone d'activité de Kermarrec.

#### **4. Ressources Humaines**

- *Convention de prestation de calcul d'allocation d'aide au retour à l'emploi – Centre de Gestion du Morbihan.*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour calculer le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi, dont peuvent bénéficier les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public.

#### **5. Urbanisme et affaires foncières**

- *ZAC des Oiseaux – compte-rendu annuel par Bretagne Sud Habitat*

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel d'activités réalisé par Bretagne Sud Habitat qui retrace les principales évolutions pour l'année 2021 de l'opération d'aménagement de la ZAC des Oiseaux.

#### **6. Questions diverses**

Agenda :

Prochains conseils municipaux :

- 23 mars 2023
- 4 mai 2023
- 6 juillet 2023
- 5 octobre 2023
- 30 novembre 2023

11 février 2023 : inauguration du Centre Aquatique « le Tri' eau »

12 février 2023 : cérémonie de Poulmein